





Les trois premiers sont des résistants et répondent à l'objet de cet hommage, il n'en est pas de même pour Jean Zay. Certes il a été interné avant d'être lâchement assassiné en juin 44 mais tant d'inconnus et de célébrités sont morts les armes à la main ou dans des camps d'extermination, après des faits de résistance, que cela ne fait pas de lui un héros. Il n'y a pas si longtemps à propos du capitaine Dreyfus l'ancien garde des Sceaux, Robert Badinter, déclarait : « Dreyfus est une victime, certes d'un courage exceptionnel, mais une victime, et le propre du héros c'est d'avoir le courage de choisir son destin ». Jean Zay est une victime.

En cette année du Centenaire de la Grande guerre la provocation est ailleurs. Elle est immense, elle est inoubliable. L'auteur ne l'a jamais reniée, l'aurait-il fait qu'il est des fautes inexcusables, celle de l'atteinte au symbole par excellence de notre patrie, de notre pays, de notre nation, le Drapeau.

Il faut avoir entendu ou lu «... Terrible morceau de drap coulé à ta hampe, je te hais féroce­ment, Oui, je te hais dans l'âme, je te hais pour toutes les misères que tu représentes... Que tu es pour moi de la race vile des torche-culs ....».

Nous condamnons totalement un éventuel transfert des cendres de Jean Zay au Panthéon. Il est des injures qui ne se rachètent pas et qui ne peuvent s'oublier au moment de prétendre au Panthéon.

Certains diront qu'à 20 ans il a commis une faute et qu'il était bien jeune mais 20 ans c'est déjà assez vieux pour mourir pour la France pendant la Grande Guerre, la Résistance et la Libération, aujourd'hui lors des opérations extérieures, en Afghanistan, au Mali, en RCA !

Il est hautement préférable de transférer les cendres d'un Résistant, d'un Français Libre, d'un Soldat de la 1ère armée, métropolitain ou « indigène », inconnu, aux côtés de ceux qui sont la mémoire de la France. Les Français s'y retrouveront comme aussi tous les adhérents des associations patriotiques et du monde combattant ici présentées.

Le Général de corps d'armée (2s) Dominique DELORT  
Président de la Saint-Cyrienne  
Président du Comité National d'Entente

DEPUIS LA RÉPONSE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ (Annexe 2), LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET LE SOUVENIR FRANÇAIS SE SONT DÉSolidARISÉS.
--

---

## ANNEXE 2

---

**Le ministre délégué aux anciens combattants Kader Arif a répondu, vendredi 14 mars 2014, au Comité d'entente des associations patriotiques s'opposant au prochain transfert des cendres de Jean Zay au Panthéon:**

Vous avez publié un communiqué pour exprimer votre désaccord sur l'entrée au Panthéon de M. Jean Zay, ancien Ministre, combattant de la Deuxième Guerre mondiale, assassiné en juin 1944 par la Milice parce que, patriote, il avait fait le choix de la seule vraie France, celle des valeurs de la République dont il fut un grand serviteur.

Vous fondez votre position sur un poème écrit par Jean Zay en 1924. Ce texte écrit dans sa jeunesse, à l'âge de 19 ans, n'était pas destiné à la publication. Il émerge en 1932 lors d'une campagne électorale et il est communiqué à la presse locale d'extrême droite qui en fait un argument censé prouver l'appartenance de Jean Zay à l'« anti-France ». Bien que Jean Zay s'en soit alors expliqué devant la Chambre des Députés, il est utilisé par une extrême droite profondément antisémite pour dresser son procès politique. Il est ainsi publié en 1934 par la presse antisémite, celle-là même qui deviendra collaborationniste après la défaite, et ressurgira à chaque étape de la carrière de Jean Zay alors même qu'en votant le budget de la Défense nationale, il manifestait son refus du pacifisme, sa lucidité et sa fermeté face aux périls extérieurs auxquels la France allait devoir faire face.

Dès octobre 1940, les mêmes tentèrent de faire le procès d'une personnalité pourtant si viscéralement attachée à la France. C'est en effet Vichy qui le condamne à la dégradation et à la déportation, après avoir condamné à mort le général de Gaulle par contumace le 2 août 1940. À travers Jean Zay, c'est un régime politique qui était visé, la République.

Pourtant tout dans le parcours de cet homme exemplaire devrait vous convaincre de sa légitimité pour entrer au Panthéon.

Je n'évoquerai pas ici sa carrière de député, de Ministre de l'Éducation nationale. M'adressant à un Président d'association d'Anciens combattants, je me contenterai de revenir sur son parcours militaire.

Inscrit dans la tradition illustre d'un Abel Ferry pendant la Première Guerre mondiale, et de tant d'autres républicains, Jean Zay démissionne en 1939 de son poste au Gouvernement pour être enrôlé dans l'armée non par obligation, mais par amour de la France. Il écrit à cette époque : « Je désire partager le sort de cette jeunesse française pour laquelle j'ai travaillé de mon mieux au gouvernement depuis quarante mois. Je demande donc à suivre le sort normal de ma classe ». Il intègre le commandement du train pour la IV<sup>ème</sup> armée comme sous-lieutenant. En juin 1940, refusant la défaite comme René Cassin qu'il rencontre à Bordeaux le 20 juin, comme le Général de Gaulle qui vient d'en appeler à poursuivre la lutte avec l'Empire et les Alliés, il décide d'embarquer sur le Massilia afin de poursuivre le combat depuis l'Afrique du Nord. Il y est notamment le compagnon de voyage d'Édouard Daladier, de Pierre Mendès-France, de George Mandel, un autre grand Ministre, une autre victime de la Milice.

Ainsi donc, Jean Zay aura été un grand patriote et un grand Républicain. Il réunit d'ailleurs aujourd'hui les Républicains de droite – ainsi François Fillon en 2004 lui rendit-il hommage –, comme de gauche.

Je suis certain que l'évidence des mérites de Jean Zay vous conduira à reconsidérer la position que vous avez exprimée, et que vous serez sensible à l'incompréhension qu'elle a pu susciter chez les nombreux Français qui sont attachés à cette figure patriotique.

Kader ARIF